

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 965 portant expulsion d'un milicien licencié par mesure disciplinaire.

n° 965

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 août 1945

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date du numéro
1 août 1945

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vu le décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935

Vu l'arrêté du 26 novembre 1939 prenant diverses mesures à l'égard des militaires miliciens et ascaris licenciés par mesure disciplinaire

Vu l'arrêté n° 105 du 3 février 1943, modifié par les arrêtés n° 310 du 13 mai 1944 et n° 446 du 11 juin 1945, portant réorganisation de la Milice indigène en Côte Française des Somalis

Vu la décision n° 964 du 17 août 1945 portant licenciement par mesure disciplinaire du milicien de 2e classe Hossein Abdalla, mle 753,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Est expulsé du territoire de la Côte Française des Somalis et Dépendances l'ex-milicien de 2e classe Hossein Abdalla, mle 753, (sujet Yéménite», Arabe. Béidani, Mamégassi, Gachassi. Né vers 1912 à El Mahsel (Yémen), fils de feu Abdalla Hossein et de Hafsa bint Omar, domicilié au Yémen. Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué et publié partout où besoin sera.

J. BEYRIES.